



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transmission

Question écrite n° 57272

### Texte de la question

Au moment où le problème de la transmission d'entreprises apparaît comme vital au maintien de l'emploi dans notre pays et constatant qu'un nombre important de reprises échouent en raison d'une surévaluation de l'entreprise souvent remise en cause par les services fiscaux avec un décalage pouvant aller jusqu'à plusieurs années du fait du délai de prescription, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il entend faciliter l'accès au rescrit qui permet, après accord de l'administration fiscale, de rendre le prix de cession irrévocable.

### Texte de la réponse

Mis en place en 1998, le mécanisme du « rescrit valeur » permet à tout chef d'entreprise qui le souhaite d'obtenir de l'administration fiscale des garanties sur le coût fiscal de la donation des biens professionnels qu'il envisage. Ce dispositif a été prorogé jusqu'au 30 juin 2006. Par ailleurs, pour développer la pratique du rescrit et la rendre encore plus accessible aux contribuables, une cellule spécifique d'animation et de pilotage de la politique du rescrit sera prochainement créée au sein de la direction générale des impôts.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57272

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1225

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3793